

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'aménagement d'un parc dans le quartier de Gerland à Lyon 7° figure sur la liste des équipements d'agglomération à réaliser dans le cadre du présent mandat.

Cet équipement, d'une surface d'environ 70 hectares, est limité au nord par l'avenue Tony Garnier, à l'ouest et au sud par la rue Jean Boin et à l'est par le Rhône.

Lors de la séance du 19 décembre 1996, vous avez désigné, au terme d'une procédure de marché de définition, Michel Corajoud comme concepteur de l'aménagement. Dans le cadre des études de maîtrise d'oeuvre, celui-ci travaille actuellement à la mise au point de l'avant-projet.

Selon les termes du décret n° 85-453 du 23 avril 1985, pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, le projet d'aménagement du parc de Gerland est assimilable à la catégorie des installations et travaux divers : parcs d'attractions, aires de jeux et de sports, dès lors qu'ils sont ouverts au public.

C'est pourquoi je vous sou mets un dossier d'enquête publique concernant l'ensemble du projet qui comporte :

- l'étude d'impact réalisée en vertu des dispositions de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976,
- une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête et les caractéristiques les plus importantes de l'opération envisagée,
- un plan général des travaux,
- les caractéristiques principales des ouvrages,
- l'estimation des coûts,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à l'opération considérée ;

B - Propose d'approuver le dossier d'enquête publique relatif à l'opération d'aménagement du parc de Gerland et de l'autoriser à transmettre ledit dossier à monsieur le préfet du Rhône en vue de sa mise à l'enquête publique ;

Vu ledit dossier d'enquête publique relatif à l'opération d'aménagement du parc de Gerland ;

Vu sa délibération en date du 19 décembre 1996 ;

Vu le décret n° 85-453 en date du 23 avril 1985 ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 76-629 en date du 10 juillet 1976 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier d'enquête publique relatif à l'opération d'aménagement du parc de Gerland.

2° - Autorise monsieur le président à transmettre ledit dossier à monsieur le préfet du Rhône en vue de sa mise à l'enquête publique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,